



Fonctionnaires RIFSEEP

Tickets Mobilité et Promotion

www.fnte.cgt.fr Suite à la présentation de la circulaire unique relative aux règles de gestion du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents des corps des filières administrative, technique du Ministère des Armées, présentée au CTM du 28 mars 2022, vous trouverez ci-après les montants des tickets promotion et mobilités :

Tickets Promotion bruts annuels des fonctionnaires de la filière administrative et technique article 6 de la circulaire

Changement de grade	Catégorie C (ATMD et AA)	Catégorie B (TSEF et SA)	Catégorie A (ICD et AAE)
Avancement au choix ou sur examen professionnel	C1 => C2 : 750 € C2 => C3 : 1.100 € AAP2 Recr/concours : 750 €	B1 => B2 : 1.100 € B2 => B3 : 1.500 € B => A : 2.000 €	A1 => A2 : 3.000 € A2 => A3 : 4.000 €

Tickets Mobilité bruts annuels des fonctionnaires de la filière administrative et technique article 5 de la circulaire

Changement de groupe IFSE	Catégorie C (ATMD et AA)	Catégorie B (TSEF et SA)	Catégorie A (ICD et AAE)
Ascendant	1.000 €	1 groupe : 1.250 € 2 groupes : 2.500 €	G2=> G1 : 2.000 € G4=> G2 : 3.000 € G3 => G1 : 3.500 € G4 => G1 : 5.000 €
Latérale	500 €	750 €	Groupe 1 : 1.500 € Groupe 2, 3, 4 : 1.000 €
Descendant	250 €	315 €	500 €
Vers l'administration centrale	600 €	800 €	1.200 €
Entrée au MINARM	500 €	750 €	1.000 €

Pour la CGT, notre opposition au RIFSEEP reste intacte et ne remplace en rien une augmentation massive du point d'indice. Nous appelons cependant tous les agents à être attentif à l'évolution de leur IFSE. Face à l'individualisation des salaires, n'hésitez pas à contacter la CGT.

Montreuil, le 4 avril 2022,